



L'Appel d'Offre Spécifique (AOS) peut être consulté sur www.vivea.fr/vivea-en-region/



Sur une majeure partie de la région, des assecs sont fréquemment observés limitant ou interdisant les prélèvements en période d'étiage. L'étude Explore 2070 prévoit une diminution et une variabilité importante des précipitations, un triplement des épisodes d'étiages et de sécheresse, une baisse des débits moyens annuels. En Pays de La Loire, seulement 11% des cours d'eau sont en bon état écologique, la dynamique est à améliorer.

Face à ces constats, les élus du comité VIVEA vous proposent d'accompagner les agriculteurs en développant des formations permettant de comprendre et répondre aux enjeux en matière de gestion de l'eau.



OBJECTIFS DE LA FORMATION

- ▶ Comprendre le cycle de l'eau, les circuits hydrologiques, les besoins des milieux, le rôle des infrastructures agroécologiques en identifiant les risques associés (érosion, mauvais rechargement de la nappe, eutrophisation...).
- ▶ Comprendre la logique de disponibilité et/ou de distribution avec répartition et/ou de stockage de la ressource en eau dans une approche territorialisée et dans le cadre des réglementations.
- ▶ Evaluer son système et identifier des pratiques contribuant à améliorer la gestion quantitative de l'eau et/ou à agir positivement sur la qualité de l'eau.
- ▶ Situer les différents acteurs autour de la gestion de l'eau pour interagir avec les parties prenantes.
- ▶ Être capable de développer quelques arguments pour communiquer sur sa contribution ou son adaptation à la problématique de l'eau.



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- ▶ Les formations devront s'appuyer sur des données scientifiques issues d'organismes experts (Agence de l'Eau, DRAAF, DREAL, Chambre Régionale d'Agriculture...)
- ▶ Les formateurs et/ou intervenants doivent adopter une position neutre et s'appuyer sur des éléments factuels et des retours terrains.
- ▶ Il est préconisé d'illustrer les formations de témoignages et/ou visites terrains.



À RETENIR

- ▶ Période de réalisation : du 26/04/2024 au 31/03/2025
 - ▶ Publics : Contributeurs VIVEA Pays de la Loire
 - ▶ Durée de la formation : 14 heures minimum
 - ▶ Prise en charge plafond : 45€ de l'heure stagiaire
 - ▶ Prix d'achat plafond : 45€ de l'heure stagiaire
- Aucune contribution stagiaire ne pourra être demandée
- Les formations obligatoires dans le cadre de la démarche de transition ou des MAEC peuvent relever de cet appel d'offre (sous conditions)

NOUS POUVONS VOUS ACCOMPAGNER

Chrystelle Lefeuvre

Départements : 49,53

Téléphone : 06 75 66 49 39

Mail : c.lefeuvre@vivea.fr

Véronique Montabrie

Départements : 85, 44

Téléphone : 06 75 66 49 45

Mail : v.montabrie@vivea.fr

Morgane Husson

Départements : 72

Téléphone : 06 77 80 31 36

Mail : m.husson@vivea.fr



Rédacteurs : VIVEA Délégation OUEST - Région PAYS DE LA LOIRE

Destinataires : prestataires de formation

Date de création : Février 2024

Titre de l'AOS	Cultivons l'eau pour aujourd'hui et demain en Pays de la Loire
Validité de l'AOS	<p>Date de début : 26/04/2024 Date de fin 26/04/2027</p> <p>L'appel d'offres spécifiques est conclu sur une durée de 3 années et peut faire l'objet d'une révision annuelle.</p>
Cadre général	
Contexte	<p>La région des Pays de la Loire couvre 5,9% du territoire national. Très artificialisée (4e rang des régions françaises), elle se caractérise toutefois par une proportion importante de sols agricoles, une présence de grandes zones humides et d'espaces littoraux.</p> <p>C'est la 3e région française, derrière la Normandie et les Hauts-de-France, en termes de surfaces agricoles : 69% de la surface régionale est en zone agricole et 27 000 exploitations agricoles sont recensées. Elle est caractérisée par un faible taux de boisement (11% du territoire) mais une présence significative de l'arbre avec au moins 160 000 km de haies (4% de la surface agricole utile en région). Sa population de 3,7 millions d'habitants est en augmentation, notamment dans les deux départements littoraux, entraînant une forte artificialisation des sols.</p> <p>Sur l'aspect quantitatif, Les Pays de la Loire comptent 1 300 irrigants et 75 millions de m³ d'eaux en gestion collective.</p> <p>La pluviométrie moyenne des Pays de Loire est de 750 mm par an. Cependant, quelques années ont montré une forte variabilité climatique générant des situations de déficit hydrique marqué mettant en grande difficulté certaines filières de productions.</p> <p>Le contexte géologique se traduit par de faibles réserves en eau dans les nappes phréatiques et des niveaux d'étiage marqués pour une grande majorité de cours d'eau. Aussi, la région des Pays de la Loire est l'une des plus concernées par les enjeux quantitatifs du bassin Loire-Bretagne</p> <p>90% des masses d'eau sont en risque avec au moins une pression significative. Sur une majeure partie du territoire, des assecs sont fréquemment observés et des mesures de gestion de crise, limitant ou interdisant les prélèvements en période d'étiage, sont régulièrement mises en œuvre alors qu'elles devraient rester exceptionnelles.</p> <p>Enfin, le contexte d'évolution climatique sur la région prévoit entre autres, à l'horizon 2070, une diminution et une variabilité importante des précipitations, un triplement des épisodes d'étiages et de sécheresse, une baisse des débits moyens annuels des cours d'eau et une hausse de la température de l'eau, dont</p>



	<p>les conséquences ne pourront qu'aggraver la situation (Étude Explore 2070). Sur le volet qualité de l'eau, la dynamique n'est pas bonne : selon le dernier état des lieux (2017), le nombre de masses d'eau en mauvais état augmente. 89% des cours d'eau sont en mauvais état écologique en région Pays de La Loire. À titre de comparaison, sur tout le bassin Loire-Bretagne, 24% des cours d'eau sont en bon état ; la moyenne nationale avoisine les 40 %.</p> <p>Pour accompagner les agriculteurs à préserver la qualité de la ressource en eau, des mesures agro-environnementales et climatiques sont proposées sur les territoires à forts enjeux .L'objectif de cette mesure est d'inciter les exploitants à mettre en œuvre des pratiques agricoles ayant un effet bénéfique sur la qualité de l'eau (réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires, diversification des cultures, introduction de cultures à bas niveau d'impact dans les assolements, bonne localisation et entretien d'infrastructures agroécologiques).</p> <p>Le plan Eau du gouvernement pour une gestion résiliente et concertée de l'eau comprend 53 mesures concrètes, qui répondent aux grands enjeux de sobriété, disponibilité et qualité, et de réponse face aux crises de sécheresse. Le Conseil Régional Pays de La Loire accompagne le monde agricole en proposant de nombreuses mesures concrètes en matière de gestion de l'eau.</p> <p>Face à ces constats, les élus du comité VIVEA vous proposent d'accompagner les agriculteurs en développant des formations permettant de comprendre et répondre aux enjeux en matière de gestion de l'eau.</p>
<p>Public éligible à VIVEA</p>	<p>Il s'agit des contributeurs et contributrices de VIVEA à jour de leur contribution. Ce sont les actifs non-salariés qui relèvent du régime agricole : chefs d'entreprise (y compris cotisants de solidarité de moins de 62 ans), conjoints collaborateurs et aides familiaux.</p> <p>Le public visé concerne les contributeurs VIVEA de la région Pays de La Loire. Il est recommandé d'avoir une approche territorialisée et par filières de productions pour répondre à un contexte et des enjeux spécifiques autour de la gestion de l'eau</p> <p>Concernant le recrutement du public, les modalités de mobilisation et de partenariat proposé pourront être précisées dans la demande de financement dans la partie « <i>public visé et zone géographique</i> ».</p> <p>Le périmètre géographique</p> <p>Le territoire concerné est celui de la région Pays de La Loire</p>
<p>Objectifs généraux de l'appel d'offre</p>	<p>Développer une offre de formations permettant aux contributeurs VIVEA d'être acteurs face aux enjeux en matière de gestion de l'eau (volet qualitatif et/ou quantitatif) et d'évaluer leur système pour mettre en œuvre des pratiques répondant aux enjeux identifiés.</p>



Actions attendues	
Objectifs de formation	<p>La formation doit permettre aux participants de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Comprendre le cycle de l'eau, les circuits hydrologiques, les besoins des milieux, le rôle des infrastructures agroécologiques en identifiant les risques associés (érosion, mauvais rechargement de la nappe, eutrophisation...). ➤ Comprendre la logique de disponibilité et/ou de distribution avec répartition de la ressource en eau et/ou de stockage dans une approche territorialisée et dans le cadre des réglementations. ➤ Evaluer son système et identifier des pratiques contribuant à améliorer la gestion quantitative de l'eau et/ou à agir positivement sur la qualité de l'eau. ➤ Situer les différents acteurs autour de la gestion de l'eau pour interagir avec les parties prenantes. ➤ Être capable de développer quelques arguments pour communiquer sur sa contribution ou son adaptation à la problématique de l'eau. <p>Les formations obligatoires dans le cadre de la démarche de transition ou des MAEC peuvent relever sous conditions de cet appel d'offre.</p>
La durée de la formation	La durée minimum doit être de 14 h.
Période de réalisation des actions	<p>Au titre de l'exercice budgétaire de l'année 2024</p> <p>Les formations démarreront entre le 26/04/2024 et le 31/12/2024 pour se terminer avant le 31/03/2025.</p>
Modalités de formation	<p>Les modalités pédagogiques</p> <p>Les formations devront s'appuyer sur des données scientifiques issues d'organismes experts (agence de l'eau, DRAAF, DREAL, Chambre Régionale d'Agriculture...)</p> <p>Les formateurs et/ou intervenants doivent adopter une position neutre et s'appuyer sur des éléments factuels et des retours terrains.</p> <p>Il est préconisé d'illustrer les formations de témoignages et/ou visites terrains.</p> <p>Les modalités pédagogiques proposées devront être précisées dans le programme de l'action de formation de la demande de financement dans la partie « <i>méthodes pédagogiques et moyens matériels</i> ».</p> <p><u>Moyens d'encadrement</u> : Les compétences des formateurs</p> <p>Les formateurs doivent être experts du domaine mais aussi capables de faire fructifier les expériences des participants en faisant émerger les décisions/solutions propres à chacun et en apportant les connaissances plus théoriques au moment opportun.</p>



<p>Autres critères</p>	<p><u>Modalités d'évaluation</u> :</p> <p>Il est demandé de mettre en œuvre systématiquement un recueil des appréciations des stagiaires.</p> <p>Pour les actions de 35 heures et plus, il est impératif de réaliser une évaluation des acquis au regard des objectifs de la formation.</p> <p>Par ailleurs, il est préconisé de développer l'évaluation de chaque dispositif de formation pour mesurer l'efficacité et l'impact de la formation sur les pratiques des bénéficiaires.</p> <p>Les modalités d'évaluation proposées devront être précisées dans la demande de financement dans la partie « <i>critères et modalités d'évaluation des résultats</i> ».</p>
<p>Modalités de prise en charge</p>	
<p>Engagement de l'organisme</p>	<p>En répondant à cet appel d'offre, l'organisme de formation s'engage à respecter les critères qui y sont définis :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ L'adéquation aux objectifs des actions ; ▶ L'adéquation aux modalités de formation requises ▶ Le cas échéant, les caractéristiques du public, les autres critères et le titre de l'action. <p>VIVEA pourra contrôler si l'organisme respecte les critères fixés par le présent appel d'offres. L'organisme s'engage à fournir, à la demande de VIVEA, les justificatifs montrant le respect de ces engagements.</p> <p>Le prestataire, en répondant à cet appel d'offre spécifique, s'engage à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - participer à un groupe de travail animé par VIVEA : échanges de pratiques, réflexion sur la mobilisation... - témoigner sur les actions réalisées lors d'évènements organisés par VIVEA sur cette thématique, - autoriser VIVEA à utiliser et diffuser les résultats de l'action conduite.
<p>Critères de sélection</p>	<p>Les critères sur lesquels seront sélectionnées les DF en lien avec les propositions attendues sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ L'adéquation aux objectifs de formation ▶ Le prix (coût TTC heure /stagiaire) ▶ Les modalités pédagogiques proposées ▶ L'adéquation au public visé. ▶ Les compétences des formateurs
<p>Conditions de prise en charge par VIVEA</p>	
<p>Prix d'achat</p>	<p>Les actions de formation sont achetées par VIVEA sur la base des critères de sélection à concurrence de l'enveloppe financière mise à disposition par le comité régional VIVEA et selon l'ordre de transmission (dates de transmission) des demandes de financement.</p> <p>Le prix d'achat plafond des actions de formation répondant à cet appel d'offre spécifique est fixé à 45 TTC par heure/stagiaire.</p> <p>Aucune contribution stagiaire ne pourra être demandée</p>



	La valorisation financière liée à la Politique Qualité Formation VIVEA peut s'appliquer sur les actions de formation relevant de cet appel d'offre. VIVEA se réserve la possibilité de négocier le prix d'achat.
Prise en charge	La prise en charge plafond de VIVEA est fixée à 45 € TTC par heure/stagiaire. La valorisation financière liée à la Politique Qualité Formation VIVEA peut s'appliquer sur les actions de formation relevant de cet appel d'offre. VIVEA se réserve la possibilité de négocier la prise en charge. Aucune contribution stagiaire ne pourra être demandée Les bénéficiaires de l'action de formation devront être informés du financement de l'action par VIVEA et par d'éventuels Co-financeurs (en fonction des territoires).
Les critères qualitatifs de l'action	
Nombre de participants minimum par action	2
Nombre de participants maximum par action	15
Accompagnement individualisé	
Accompagnement individualisé autorisé	▶ Oui ▶ Non
Formation Mixte Digitale	
Formation Mixte Digitale autorisée	▶ Oui ▶ Non
Formation Ouverte à distance	
Formation Ouverte à distance autorisée	▶ Oui ▶ Non
	<p>La demande de financement doit être saisie sur l'extranet de VIVEA sur une session d'instruction de l'appel d'offre permanent du comité régional du lieu de réalisation de la formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dans la priorité 3 « PRESERVER L'ENVIRONNEMENT, LE CLIMAT ET LE BIEN ETRE ANIMAL » dans le domaine de compétences environnement • En cochant le projet AOS GESTION DE L'EAU <p>Les projets relevant de la démarche de transition devront être cochés sur le cahier des charges « démarche de transition » et comporter « DT » et « AOS GESTION DE L'EAU » en tête du titre</p>



Champ d'application

Cet appel d'offres spécifiques concerne la Région Pays de La Loire

Pour en savoir plus sur cet appel d'offre spécifique, vous pouvez contacter :

Chrystelle Lefevre
Départements : 49, 53
Téléphone : 06 75 66 49 39
Mail : c.lefeuvre@vivea.fr

Véronique Montabrie
Départements : 85, 44
Téléphone : 06 75 66 49 45
Mail : v.montabrie@vivea.fr

Morgane Husson
Départements : 72
Téléphone : 06 77 80 31 36
Mail : m.husson@vivea.fr